

Assemblée Générale 2016-2017

Comité Départemental de Meurthe et Moselle de Karaté

L'Assemblée Générale du Comité Départemental de Meurthe-et-Moselle de Karaté (CD54K) s'est tenue le dimanche 1<sup>er</sup> octobre au Centre des Sports de Pont-à-Mousson et a débuté à 10h.

Autour de la table de présentation étaient installés Pascal Fleurant, Président du Comité Départemental, Philippe Pézeril, Responsable des Grades, Bruno de Luca, Directeur Technique Départemental, Jérémy Sutéra-Sardo, Responsable de l'Arbitrage et Gérome Gauchard, Membre de la Commission Sportive et Vice-Président du CDO54, faisant office de secrétaire de séance.

L'Assemblée Générale débute par une **Introduction** du Président. Afin d'assurer un développement des clubs, Pascal Fleurant insiste sur la pratique traditionnelle du Karaté et non uniquement sur la pratique compétitive. Il informe les membres présents de la remise des distinctions pour les nouvelles Ceintures Noires 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Dan, dont l'examen a eu lieu à Chanteheux au mois de juin 2017. Il nous présente l'ordre du jour, à savoir :

- Lecture du rapport moral du Président
- Lecture du rapport du Directeur Technique Départemental
- Lecture du rapport du Responsable des Grades
- Lecture du Rapport du Responsable de l'Arbitrage
- Lecture du Rapport Financier
- Lecture du Budget Prévisionnel pour l'année 2017-2018
- Questions diverses

Le premier point concerne la lecture du **Rapport Moral** pour l'année 2016-2017 par le Président. Pascal Fleurant fait état de 57 clubs constituant le CD54K et de 2948 licenciés (62% d'hommes et 38% de femmes) tous âges confondus. Sur les 1768 hommes, 955 ont moins de 18 ans ; sur les 1180 femmes, 497 ont moins de 18 ans. Le Président nous rappelle que les 57 clubs ne sont pas tous engagés très activement dans la vie fédérale. Il fait état également de la mise en place, par le CD54K, de 10 manifestations au cours de cette année sportive. Le bilan de la formation montre que 12 stagiaires du CD54K ont obtenu leur diplôme d'assistant fédéral (DAF) et 9 leur diplôme d'instructeur fédéral (DIF). Il est par ailleurs mentionné que le DAF va être mis en place dans les départements. Toutes les informations nécessaires pour le dossier d'inscription sont sur le site et la date limite d'envoi pour le dossier DAF est fixée au 9 novembre. Au niveau des grades, 52 pratiquants ont obtenus un nouveau grade, à savoir 4 pour la CN 4<sup>ème</sup> Dan, 7 pour la CN 3<sup>ème</sup> Dan, 5 pour la CN 2<sup>ème</sup> Dan et 36 pour la CN 1<sup>er</sup> Dan. Un point est également fait quant aux résultats sportifs. 360 médailles ont été rapportées par les différents pratiquants du CD54K et 35 athlètes sont montés sur les podiums nationaux, européens et mondiaux. Trois clubs se distinguent particulièrement, à savoir le Karaté Club de Longwy, le Karaté Club de Crusnes et le Karaté Club de Joeuf, qui remportent chacun plus de 30 médailles. Enfin, le rapport moral se termine par une présentation de deux innovations en lien avec le développement du Karaté féminin. En effet, le CD54K a participé à la Journée des Droits de la Femme au mois de mars 2017 et a ouvert les portes du Karaté Club de Saint-Max à toutes femmes désirant s'initier à la pratique du Karaté. Il participera également le 15 octobre à la manifestation « Octobre Rose » à Pont-à-Mousson, où il est prévu qu'il remette un chèque de 250€ à la Ligue contre le Cancer en plus de la subvention de 250€ qu'il a donnée à la ville pour apposer le logo du CD54K sur les T-Shirts officiels de la manifestation. Marie et de Lila Bui seront les marraines de l'activité Karaté au cours de cette manifestation. Enfin, il est rappelé que le colloque des

Présidents de comités départementaux et de ligues organisé a eu lieu cette année le 8 septembre à Montpellier. Ce rapport moral est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

Le point suivant concerne la lecture du **Rapport du Directeur Technique Départemental**. Bruno de Luca informe que cinq stages ont été mis en place cette année : un stage d'arbitrage Kumite organisé à Neuves-Maisons par Didier Sanjuan, alors responsable de la commission arbitrage du département ; un stage multidisciplines organisé à Saint-Max par Aurélien Targa et Bruno de Luca ; un stage dans le cadre de la journée de la femme organisé à Essey-lès-Nancy par Sarah Takorabet ; un stage d'expert fédéral organisé à Essey-lès-Nancy et encadré par Serge Serfati ; un stage technique et perfectionnement organisé à Essey-lès-Nancy par Pascal André, Florent Goncalves et Pascal Fleurant. Quatre compétitions ont été organisées par le département : une coupe et championnats de Meurthe-et-Moselle Kumite de poussins à séniors organisés à Toul ; une coupe et championnats de Meurthe-et-Moselle Kata de poussins à séniors organisés à Pont-à-Mousson ; un open 54 Kumite de poussins à séniors organisé à Joeuf ; un tournoi des « Petits Dragons » organisé à Essey-lès-Nancy. Enfin, deux examens des grades 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Dan ont été organisés, celui de février organisé à Essey-lès-Nancy et celui de juin organisé à Chanteheux. Concernant les résultats sportifs de cette année, un retour est fait sur les 35 athlètes qui sont montés sur les différents podiums nationaux (25 médailles), européens (5 médailles) et mondiaux (5 médailles). Le président invite les clubs à solliciter le département afin de créer des manifestations. Le rapport du directeur technique départemental est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

Le point suivant concerne le **Rapport du Responsable des Grades**. Philippe Pézeril rappelle l'importance du nombre de licenciés qui conditionne la possibilité d'organiser les sessions d'examens. A moins de 3000 licenciés, le comité départemental ne peut organiser que les sessions de validation pour les CN 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Dan. Le comité départemental peut organiser des sessions, si plus de 3000 licenciés, pour les CN 3<sup>ème</sup> Dan et, si plus de 5000 licenciés, pour les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> Dan. Les dossiers des candidats doivent être présentés au moins 30 jours avant la date de la session d'examens. La tolérance qui existait jusqu'à l'année dernière ne sera pas reconduite cette année pour des raisons organisationnelles. Chaque dossier de candidature devra être signé par le responsable des grades, le directeur technique départemental et le président du comité départemental pour pouvoir être validé. Les frais d'inscription n'ayant pas augmenté depuis de longues années, ils passeront de 40 € à 50 € cette année, ceci étant justifié par une augmentation des coûts connexes à l'organisation des examens. Pour l'année 2017-2018, il est prévu deux sessions d'examen, la première le 10 février à Pont-à-Mousson, la seconde le 3 juin à Longwy. Les résultats pour la Meurthe-et-Moselle des examens de la Zone Interdépartementale sont présentés ; sept candidats ont obtenu leur CN 3<sup>ème</sup> Dan et 4 leur CN 4<sup>ème</sup> Dan. Le rapport du responsable des grades est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

Le point suivant concerne le **Rapport du Responsable de l'Arbitrage**. Jérémie Sutéra-Sardo présente la structuration de la commission et les objectifs de sa mise en place. A e jour, deux objectifs principaux ont été retenus, l'augmentation du nombre d'arbitre, et notamment des jeunes arbitres, et une cohérence territoriale de la formation au niveau de la Zone Inter-départementale ; il est souhaité un examen commun pour tous les départements. Il mentionne d'ailleurs un stage d'arbitrage le 1<sup>er</sup> octobre après-midi. Actuellement, le comité départemental peut compter sur 47 arbitres départementaux et 12 arbitres stagiaires. Le président de la commission note toutefois un manque cruel d'arbitres et invite les clubs à adresser au comité départemental des candidats intéressés par cette formation. Il indique à l'assemblée que l'objectif de la Fédération Française de Karaté est de former de jeunes arbitres, la ligne de mire étant les Jeux Olympiques 2024. La formation des jeunes arbitres concerne les jeunes pratiquants à partir de 10 ans. Deux sessions de

formations sont prévues, le 26 novembre pour le Kumite, le 7 janvier pour le Kata. Il est également indiqué qu'il y aura un concours des jeunes arbitres au niveau départemental et au niveau national. Par ailleurs, Jérémy Sutéra-Sardo pose le problème de la place des coachs. Il y a actuellement une réflexion à la FFK et il est prévu une mise en place au niveau fédéral, mais pas au niveau de la Zone Inter-départementale. La seule obligation pour coacher est, en plus d'avoir une licence à jour, est de suivre la réunion matinale des coachs juste avant la compétition. Les pré-requis étant minces, il insiste sur le fait que, si on autorise le coaching dans les compétitions départementales, tout le monde peut coacher. Le rapport du responsable de l'arbitrage est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

Le point suivant concerne le **Rapport Financier**. Le Trésorier, Jean-Luc Haas, étant absent excusé, le président du comité départemental donne la lecture. Pascal Fleurant annonce un bilan à l'équilibre, à hauteur de 22 475,22 € de dépenses pour autant de recettes, ce qui laisse un excédent de 654,27 €. Il est à noter des subventions à hauteur de 4200€. Le gros poste de dépenses concerne les déplacements, missions et aux frais liés puisqu'il occupe plus de 50% du budget annuel. Il insiste sur le fait que 20 clubs ne sont pas à jour de leur cotisation annuelle de 250€ au comité départemental, alors que la demande était de régulariser au mois de juillet. Un rappel insistant sera fait auprès des clubs concernés. Le rapport financier est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

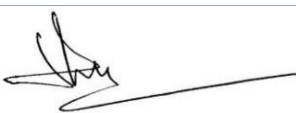
Le point suivant concerne le **Budget Prévisionnel**. Il fait état d'un budget à l'équilibre à hauteur de 27800€. Il sera demandé auprès des instances une subvention plus importante, notamment dans le cadre du CNDS. Il est prévu une augmentation des frais d'inscription pour les compétitions au niveau national. Le comité départemental ne répercutera pas cette augmentation pour cette année ; en revanche, pour l'année prochaine, cette question sera pointée lors de l'Assemblée Générale. Le budget prévisionnel est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

Le point suivant concerne les questions diverses. Une première question concerne la place du Karaté aux Jeux Olympiques et surtout l'après 2024. Un échange s'établit. Une deuxième question concerne les relations entre le DAF et le DIF (finances, délai entre les deux diplômes). La troisième question concerne les postes vacants au comité départemental. Il sera fait une Assemblée Générale électorale en cours de saison. Il y a eu en effet 3 démissions au niveau des élus et celle de Jérémy Sutéra-Sardo pour gérer l'arbitrage au niveau de la ligue Grand Est qui sera remplacé par Sébastien Uhring.

Le dernier point concerne la remise des diplômes des grades et la récompense aux athlètes. Le Président remet les diplômes aux 28 candidats ayant obtenu leur CN 1<sup>er</sup> Dan et aux 5 candidats ayant obtenu leur CN 2<sup>ème</sup> Dan lors de la session d'examen à Chanteheux au mois de juin 2017. Enfin, le comité départemental honore trois de ses athlètes, Jessie Da Costa du club de l'USLM Mont-Saint-Martin et Quentin Dartois et Ugo Heim du Club COS Villers Karaté en leur remettant un chèque cadeau d'une valeur de 150 €.

L'Assemblée Générale prend fin à 12h.

Le Secrétaire



Le Président



Pascal FLEURANT